

Renouvellement des licences communautaires voyageurs

La majorité des licences communautaires voyageurs arrive à échéance en juin 2004

RAPPEL:

l'arrêté du 6 août 1992 relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier de personnes précise que la condition de capacité financière est remplie lorsque l'entreprise :

- soit dispose de capitaux propres et de réserves d'un montant au moins égal à 1 500 € pour chaque véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, et pour les véhicules excédant cette limite, 9 000 € pour le premier véhicule, 5 000 € pour chacun des véhicules suivants;
- soit dispose d'une attestation établie et certifiée par une personne ou organisme habilité, garantissant que l'entreprise dispose des ressources financières suffisantes pour mesurer la mise en marche correcte et la bonne gestion de l'entreprise.

* que vous pouvez télécharger sur le site internet de la DRE à l'adresse suivante : <http://www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr/dre/>

Transports de personnes :

L'accompagnement régional des nouvelles règles sociales

Des importantes modifications des règles sociales dans le transport interurbain de personnes sont instituées par un accord de branche du 18 avril 2002 (applicable dans toutes les entreprises du secteur depuis la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel du 7 janvier 2004) et par un décret du 22 décembre 2003.

Elles concernent en particulier le décompte de la durée du travail des conducteurs et sa réduction éventuelle, le calcul des rémunérations, les conditions d'emploi en période scolaire et les garanties d'emploi en cas de changement de prestataire.

A l'exemple d'autres régions, une structure paritaire analogue à celle constituée depuis 2000 pour le transport routier de marchandises sera prochainement mise en place. Réunissant sous la présidence du directeur régional du travail des transports les représentants des organisations professionnelles et syndicales, cette commission régionale de suivi dans le transport routier de personnes aura pour mission de recueillir et de faire la synthèse des informations émanant des partenaires sociaux et de celles recueillies lors des contrôles, afin de contribuer par ses avis à une mise en œuvre égale dans toutes les entreprises de l'accord et du décret.

Environ 220 entreprises ou établissements et plus de 3000 salariés, dont 2500 conducteurs (près de la moitié à temps partiel) sont concernés en Midi-Pyrénées par un dispositif qui comprend notamment de nouvelles souplesses en matière d'amplitude journalière de travail et la création d'un taux horaire conventionnel ainsi que d'un treizième mois. Il importe, pour une concurrence équilibrée entre les opérateurs comme pour la modernisation sociale du secteur que ces règles reçoivent une application généralisée et, selon le cas, négociée dans les entreprises.

C'est l'enjeu des réunions paritaires régionales qui vont débiter dès juin 2004.

F.X. de RICAUD

Rappel sur les aides aux entreprises

La DRE rappelle que, dans le cadre du plan Etat / Région, les entreprises peuvent solliciter des aides dans les domaines suivants:

- Aide au conseil
- Aide à la création de fonctions nouvelles

Le montant de ces aides peut s'élever jusqu'à 80% du coût de l'opération. Les entreprises sont encouragées à utiliser cette facilité dont l'objectif est de les aider à maîtriser et garantir leur développement. Les modalités complètes d'attribution de ces aides peuvent être obtenues soit sur le site internet de la DRE Midi Pyrénées sur lequel on trouvera également les imprimés de demande à télécharger, soit par téléphone.

contact: www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr/dre/
M.MOKHTARI : 05.61.58.65.34



L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DRE, division transport : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse

Tél: 05.61.58.54.11 - Fax:05.61.23.99.21

Directeur de la publication : Jean Bertin
Rédactrice en chef : Renée Faraut
Conception : DRE Joëlle Nivet
Impression : Lecha
Dépôt légal : Juin 2004
ISSN : 1625 - 6034
Direction Régionale de l'Équipement

la lettre de l'ORT

N°10 JUIN 2004

SOMMAIRE

TRIBUNE LIBRE :
•Chronique d'une mort annoncée.....1

ETUDES :
Baromètre sur la transparence des temps Squadra Consultants.....2

BREVES
AG thématique d'octobre.2

VIE DES ENTREPRISES
Le bilan 2003 de la commission des sanctions administratives.....3

ACTUALITES:
•Renouvellement des licences communautaires voyageurs.....4
•Rappel sur les aides aux entreprises.....4
•Transport de personnes : l'accompagnement régional des nouvelles règles sociales.....4

Chronique d'une mort annoncée

par André Labatut

TRIBUNE LIBRE

Les dernières études réalisées par l'observatoire du transport en 2001, et portant sur les performances financières des entreprises de transport de la CEE, traduisent parfaitement le malaise des entreprises françaises, exerçant principalement leur activité sur le marché Européen.

Voir le tableau comparatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE) ramené au chiffre d'affaires entre les pays de la communauté (en %).

L'Allemagne et l'Espagne ne disposent pas de données sur cette période.

En sortant le Danemark de ce panel, l'EBE moyen des pays de la communauté est de 18%, soit 10% supérieur à celui des entreprises françaises.

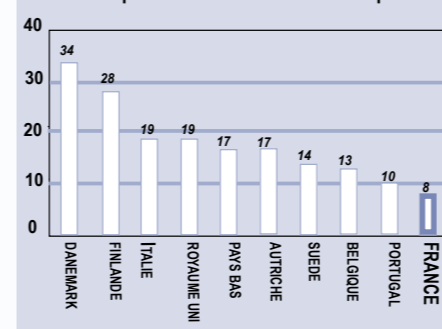
Parallèlement, dans la période de 1991 à 2001, les parts de marché du pavillon français avec les pays les plus significatifs se sont considérablement dégradées (voir tableau ci-contre).

Ajoutons enfin que la tendance, pour les années 2002 et 2003, s'est accélérée tant au niveau de la performance financière que de la part de marché de notre pavillon.

Quelles conséquences ?

- 1 recrudescence de disparitions de petites, moyennes et grandes entreprises.
- 2 une volonté de chaque entrepreneur (de ceux qui restent) de sortir le plus vite possible des trafics internationaux.
- 3 une défiance de nos partenaires économiques et financiers, notre profession étant cataloguée dans le secteur le plus risqué de l'ensemble des activités, (cf. tableau).

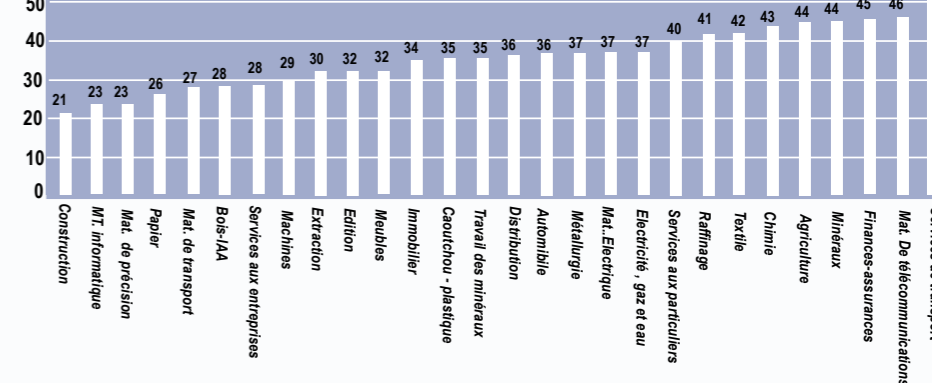
tableau comparatif de l'excédent brut d'exploitation



part de marché du pavillon français

	1991	2001	Evolutions
ALLEMAGNE	55,10%	35,50%	-16,60%
Belgique	39,90%	28,10%	-11,80%
Pays-Bas	26,80%	19,50%	-7,30%
Espagne	54,20%	33,40%	-20,80%
Italie	78,50%	52,00%	-26,50%

Taux de risques global (en pourcentage)



Un coin de ciel bleu dans ce tableau noir : nous sommes très largement les premiers de la classe européenne... pour nos mesures sociales ; inexportables.

Le « baromètre 2004 » sur la gestion des temps et des activités dans le cadre de l'application du principe de transparence a été lancé depuis le début de l'année.

Ce baromètre fait suite à une première enquête sur l'application du principe de

transparence dans le transport routier de marchandises, réalisée par le cabinet Squadra Consultants en 2003, à la demande de la commission de suivi régionale. Cette enquête menée avec l'appui des organisations professionnelles, des syndicats salariés, des organismes de formation a permis de dresser un premier état des lieux et de définir des indicateurs de suivi sur les pratiques d'application de la transparence.

Une actualisation des données

Le second volet de cette étude est maintenant en cours et consiste à mettre en place un baromètre qui permettra de suivre les tendances de la profession.

Ils concernent les pratiques et la connaissance réglementaire des entreprises et des conducteurs de Midi Pyrénées sur les modalités de :

- recueil des temps de service,
- leur décompte,
- leur lien avec la rémunération.

L'actualisation des données donne lieu à deux périodes de recueil pour l'année 2004 :

- le questionnaire auprès des conducteurs est en cours jusqu'à fin juin, avec un premier traitement des résultats obtenus courant juillet.
- de juillet à décembre, un second recueil pour les personnels des services exploitation et paye avec une analyse de leurs réponses.

Le bilan de l'ensemble des indicateurs sera diffusé dès le mois de janvier 2005. Ce bilan permettra à la profession d'avoir une image actualisée de l'évolution des pratiques et vise à développer une base de référence sur l'application concrète de la transparence dans le secteur du TRM.



Un souci de recueil réaliste et des garanties de traitement des données

Comme précédemment, cette enquête est réalisée sur le terrain : les entretiens d'une durée de 20 à 30 minutes sont effectués sur les sites de regroupement ou de production pour les conducteurs.

Pour les personnels des services d'exploitation et paye, des rendez-vous seront pris pour passer les questionnaires en entreprise ou par téléphone.

Des garanties sur les méthodes de recueil des informations et leur traitement ont été validées par la commission de suivi régionale et les différents organismes professionnels ou syndicaux. Ces garanties concernent :

- le respect de l'anonymat des réponses, seules les personnes habilitées par Squadra qui effectuent l'enquête, ont accès à l'identité des entreprises et des conducteurs,
- l'absence de sanction en cas de non respect de la réglementation,
- la communication des résultats à l'ensemble des partenaires et représentants de la profession.

Une implication de la profession

La forte implication des représentants syndicaux et professionnels a permis la mise en forme des questionnaires et une validation des indicateurs de tendance à analyser. Au delà de cette implication, c'est la participation active des acteurs de terrain qui permet au baromètre d'être réaliste.

Nous remercions vivement tous les conducteurs qui nous ont accordé un peu de leur temps lors de ces premiers mois d'enquête. Dès le mois prochain Squadra Consultants prendra contact avec les personnels d'exploitation et paye. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Une information disponible et régulière

Pour toute information sur le contenu des questions, la méthode, les résultats ou l'avancée de l'enquête vous pouvez vous adresser à vos représentants professionnels ou syndicaux et consulter les informations sur le site Squadra Consultants : www.squadra.fr à la rubrique « actualité TRM ». La prochaine communication sera mise en ligne dans le courant du mois de juillet.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de l'étude et des premiers résultats 2004 comme nous l'avons fait l'an passé.

CSA du 27 mars 2003 :

décisions préfectorales du 16 juin 2003, transport de marchandises

décisions préfectorales du 16 juillet et 11 août 2003, transport de personnes

CSA du 15 mai 2003 :

décisions préfectorales du 22 août 2003, transport de marchandises

CSA du 19 juin 2003 :

décisions préfectorales du 22 août 2003, transport de marchandises

CSA du 6 novembre 2003 :

décisions préfectorales du 9 janvier 2004, transport de marchandises

DE PAIVA - N°siren: 389 549 973 - 65 800 Aureillan - 110 délits - 14 contraventions (5ème classe) - 76 contraventions (4ème classe) - retrait de 2 copies conformes de la licence communautaire pendant 12 mois et immobilisation de 2 véhicules pendant 3 mois.

LHEZ Jean - N°siren: 305 487 522 - 65 220 Bugard - 7 délits - 1 contravention (5ème classe) - 8 contraventions (4ème classe) - immobilisation de l'ensemble du parc pendant 3 mois

Magot Tourisme Voyages - N°siren: 381 193 135 - St Crépin 46 090 Vers - 1 délit de travail dissimulé -39 contraventions (4ème classe) - retrait de 4 copies conformes de la licence communautaire pendant 6 mois

PENE André - N°siren: 475 910 337 - 65 130 Esparros - 8 délits -4 contraventions (5ème classe) - 14 contraventions (4ème classe) - retrait de 8 copies conformes de la licence communautaire pendant 6 mois et immobilisation de 3 véhicules transport en commun pendant 3 mois

CATALANO BIP-EXPRESS - N°siren: 322 401 928 - 32 470 Fonsorbes - défaut de capacité financière - radiation du registre des transports de la région Midi-Pyrénées

LOGISTIC services SA- (31) - défaut de capacité professionnelle - entreprise rachetée qui ne relève plus de la région MP

SETRADIS SARL- N°siren: 429 531 064 - 31 140 St Alban - défaut de capacité financière - radiation

POUSSE Bernard - N°siren: 323 571 786 - 82 300 Caussade - défaut de capacité financière - radiation

ATI SARL - N°siren: 433 711 835 - 46 250 FRAYSSINET Le Gelat - 3 délits -2 contraventions (5ème classe) - 5 contraventions (4ème classe) - retrait de 2 copies conformes de la licence communautaire pendant 3 mois et immobilisation d'1 véhicule pendant 3 mois

La Nationale de déménagement- N°siren: 398 598 508 - (31 000 Toulouse) - infractions - report de l'étude du dossier à la CSA du 6.11.2003.

BARDIN ET CIE SARL- N°siren: 561 650 102 - 46 000 Cahors -capacité financière - délai au 3 février 2004 pour mettre la société en conformité avec ses obligations financières réglementaires

La Nationale de déménagement- N°siren:398 598 508 - 31 000 Toulouse - 3 délits -7 infractions (5ème classe) - 105 infractions (4ème classe) - retrait d'1 copie conforme de la licence communautaire pendant 3 mois

SARL TRANSROADS- N°siren: 381 050 889 - (31 140 Noé) -1 délit - 7 infractions -(5ème classe) - 105 infractions (4ème classe) - retrait de 7 copies conformes de la licence communautaire pendant 6 mois et 4 copies de la licence de transports intérieurs

DA SILVA PIRES- N°siren: 324 686 815 - 12 210 Laguiole -5 délits- 10 infractions (5ème classe) -16 infractions (4ème classe) - retrait d'1 copie conforme de la licence communautaire pendant 3 mois

DAJEAN- N°siren:349 757 351 - 46 150 Lherm - 12 délits -8 infractions (5ème classe) - 79 infractions (4ème classe) - retrait d'1 copie conforme de la licence communautaire pendant 3 mois et immobilisation d'1 véhicule pendant 3 mois

FRIGO TARN- N°siren: 422 611 566 - (81 350 Saussenac) -6 délits - 22 infractions -(5ème classe) - 28 infractions (4ème classe) - retrait de 4 copies conformes de la licence communautaire pendant 3 mois et immobilisation de 2 véhicules pendant 3 mois

L'assemblée générale thématique annuelle de l'ORT aura lieu au quatrième trimestre 2004 et sera consacrée aux conséquences de l'élargissement de l'Union Européenne pour les transporteurs. Dès que la date et le programme seront fixés, ils seront annoncés sur le site internet de l'ORT www.ort-midi-pyrenees.com